Alain Redslob
Université Panthéon-Assas (Paris II), Paris, France

DEMAIN, L'EUROPE

Mots-clés : Orientations majeures, perspectives financières, actions structurelles, carences subsistantes, motifs d'espérance.

RESUME

L'Europe, une fois encore, a rendez-vous avec l'Histoire.

Complexe et incertaine, jugée trop lointaine, elle est appréciée quand elle distribue des subsides et décriée quand elle légifère. Force est d'admettre, sans le moindre doute, que l'idée même d'Union européenne demeure imprécise, mal expliquée, peu défendue et, surtout, que son modèle d'économie sociale de marché demande à être peaufiné. En dépit d'un accord financier 2006-2013 désormais scellé, nombre de sujets restent en latence : inexistence d'un cadre constitutionnel idoine, prise en considération insuffisante de la psychologie des gens, oppositions religieuses, heurts patriotiques, périmètre controversé, règles floues, saupoudrage de fonds, litiges fiscaux, lignes directrices fragiles, voire déficientes - hors politique régionale et politique agricole commune -, oui, osons l'expression : absence cruelle de grands desseins.

Mais, à la fin, tous ces obstacles que l'Europe a déjà rencontrés en d'autres temps, sous d'autres formes, avec d'autres magnitudes, ne sont-ils pas liés au projet fantastique dont elle est porteuse ? De deux choses l'une, en effet : soit on esquisse de nouveaux confins pour prouver au monde ce qu'il sait pertinemment, savoir la vigueur de son potentiel productif et la densité de ses échanges ; soit on délimite un espace pour bâtir un idéal de paix, d'intégration et d'appartenance, auquel cas il importe d'aérer certains régimes politiques, de synchroniser les économies avec le contexte mondial, d'imaginer une contiguïté géographique s'adossant à un passé et déroulant une fresque en devenir, de couler - sans chercher à les dissoudre - nos identités culturelles, cultuelles et nationales dans le creuset d'un destin collectif.

Car, si l'Histoire se façonne, jamais elle ne réécrit. C'est pourquoi il n'est que temps de porter sur les fonds baptismaux le seul projet politique qui vaille : le combat pour l'élévation de l'homme dans un contexte pacifié et solidaire. Alors, et alors seulement, les peuples auront claire conscience de forger une identité européenne, la leur.

1. INTRODUCTION

Afin d'apaiser les tensions entre les institutions communautaires, une programmation pluriannuelle des dépenses avait été conçue dès 1988 au terme d'un accord entre le Conseil, le Parlement et la Commission. Cet encadrement de l'évolution des dépenses a été dénommé *Perspectives financières.* Sur une base pluriannuelle de sept ans, elles organisent le financement des actions, d'une part en fixant des plafonds par rubrique et par année, et, d'autre part, en imposant une limite aux dépenses communautaires (1,24% du Revenu national brut communautaire (*RNB*) actuellement). L'accord qui intervient en premier lieu au sein du Conseil européen doit être ratifié à l'unanimité. Ce n'est qu'après que ce dernier, le Parlement et la Commission doivent s'entendre : l'accord devient *interinstitutionnel*. Au fil des ans, les corrections qui s'imposent sous la forme d'un recadrage des ressources propres exigent l'unanimité du Conseil et la ratification par tous les Etats.

La contribution à la réflexion qu'avait constitué *Agenda 2000* avait permis, en son temps, de déblayer des pistes prometteuses. Commandé par le Conseil à la Commission, ce document *« décri(vait) dans un cadre unique les grandes perspectives de développement de l'Union et de ses politiques à l'aube du siècle (prochain) »*. L'approfondissement et l'élargissement ainsi que leur financement y constituaient les thématiques débattues. Pour y répondre dans un monde en perpétuelle mutation, Agenda 2000 avait désigné des chantiers prioritaires : 1/ *les politiques internes* auxquelles étaient assignées la promotion d'une croissance durable et de l'emploi, l'élévation de la connaissance au rang d'impératif, la modernisation des systèmes d'embauche et l'amélioration des conditions de vie ; chacune d'entre elles était assortie de propositions concrètes qui tranchaient d'avec l'égrenage de vœux pieux ; 2/ *la cohésion économique et sociale* dont dépendaient l'affermissement de la convergence, la concentration des moyens, le maintien des fonds de cohésion, le soutien structurel aux nouveaux adhérents et l'amélioration du ratio coût/efficacité ; 3/ *la politique agricole commune* à qui revenait le devoir d'offrir un dessein à long terme, la mise au point de finalités politiques et l'amorçage de réformes calibrées ; 4/ *une action internationale* frappée au coin de la stabilité et de l'ouverture sur fond de cohérence renforcée. A présent achevé, on peut, en toute objectivité, affirmer qu'Agenda 2000 s'est soldé par un succès.

On ne pouvait en rester là.

C'est pourquoi les 16 et 17 décembre 2005 les Etats membres de l'Union ont convenu d'un accord sur les perspectives financières devant encadrer les orientations communautaires sur la période 2007-2013. Le président de la Commission en a été un des tout premiers à s'en réjouir, car il y distinguait un signal politique fort, de nature à éviter que l'Europe ne s'enlise et n'essuie un échec dont le fardeau financier aurait été proprement exorbitant. *« Cet accord,* proclama Monsieur José Manuel BARROSO*, ne réunit pas tout ce que la Commission voulait. Mais la Commission a travaillé très activement pour aider les Etats membres à obtenir le meilleur accord possible, dans les circonstances »*. Dans plusieurs domaines en effet, force est d'admettre que ses suggestions ont été retenues : augmentation substantielle de l'enveloppe globale ; établissement de règles communes pour l'emploi des fonds ; octroi de marges

financières pour les nouveaux adhérents ; révision du rabais britannique ; création d'un fonds d'ajustement à la globalisation ; mise sur pied d'une clause de révision globale pour permettre à Bruxelles de « peigner » tous les aspects des débours, année après année, à compter de 2008. Adossé à la solidarité et à l'équité, et désireux d'améliorer le sort des habitants de l'Union, cet accord prouvait que *« la Commission continuait à défendre la cause et l'ambition de l'Europe »*.

Le bilan de ce Conseil a tenu ses promesses. Les perspectives financières 2007-2013 retenues méritent d'être exposées, chiffrées, voire détaillées sous leurs aspects structurels notamment. Cela fait, l'évocation des indéniables zones d'ombre qui troublent l'image de la construction européenne préfigurera celle des raisons d'espérer.

2. LES LIGNES DE FORCE

La Commission insista sur la diminution du nombre des catégories de dépenses qui passèrent de huit à cinq de même que sur l'utilité de décliner les perspectives financières selon un rythme quinquennal plus en adéquation avec la durée des mandats des parlementaires et des commissaires.

Reprenons en les priorités.

S'agissant de la *croissance durable*, deux pôles émergent. Le premier s'articule autour de *la compétitivité mise au service de la croissance et de l'emploi*. Cinq orientations le sous-tendent : la promotion de l'esprit d'entreprise avec toutes les connotations qu'elle implique, l'intensification de l'essor technologique par la création d'un « espace européen de la recherche » et l'ambition de porter les crédits dévolus à cette dernière à 1% du PIB européen dès 2010, le perfectionnement de l'interconnexion des réseaux communautaires qui reste coûteux en termes de congestion, la montée en gamme de l'enseignement et de la formation avec un accent porté sur la mobilité, la réalisation de l'Agenda de Lisbonne en matière sociale. Et de proposer de mettre sur pied, dans chacun de ces domaines, des programmes-cadres uniques pour mieux atteindre les cibles. *La cohésion au service de la croissance et de l'emploi* constitue le second pôle. Trois pistes sont déblayées pour y parvenir : l'accentuation de *la convergence* entre Etats et régions en retard, l'amélioration de *la compétitivité régionale et de l'emploi* dans les Etats et régions non concernés par des retards, *le rapprochement territorial* grâce au développement de programmes transfrontaliers et transnationaux. Plus généralement, toute action destinée à intensifier la cohésion - investissements, gouvernance, activités nouvelles - devrait être épaulée.

En deuxième lieu, la *gestion durable et la protection des ressources naturelles* accèdent au rang d'objectif. Les sommes qui lui sont consacrées profiteront d'abord à l'agriculture, au développement rural et à la pêche, le secteur de l'environnement n'étant pas oublié.

Troisième cible, la ligne fléchée en faveur de la *citoyenneté européenne* aspire à faire de l'Union un espace de sécurité, de liberté et de justice. Pour comprimer la multitude d'initiatives prises en ces domaines, trois programmes-cadres verront le jour : « liberté

de mouvement et solidarité en matière de frontières extérieures, d'asile et d'immigration », « sécurité » et « justice et droits fondamentaux ». L'activation d'Euro Pol, d'Euro Just et du Collège européen de police a de bonnes chances de se réaliser au travers de l'institution de l'Agence des frontières extérieures. Diversité culturelle et solidarité font également partie de ce volet.

Pour clore, une quatrième cible consiste à faire de *l'Union européenne un partenaire mondial*. Elle s'évertue à combler le dramatique déficit politique de ses institutions. De ce dernier en effet découlent la faiblesse de la voix de l'Europe dans le monde et la modestie de ses interventions sur les théâtres où elle pourrait jouer un rôle de modérateur, voire d'intervenant. En d'autres termes, ne serait-il pas temps de recentrer le fléau de la balance entre poids économique et poids politique effectifs ? Sa capacité à lutter contre la pauvreté et une participation plus active aux négociations multilatérales ne pourraient qu'y gagner. La sécurisation de notre continent et le réchauffement de certaines relations bilatérales en seraient assurément consolidés. Compte tenu de l'étendue géopolitique des problèmes et de l'allocation a fortiori limitée des ressources, la Commission a proposé la rationalisation des instruments d'intervention : celui de pré adhésion (*IPA*) devrait unifier tous les canaux d'aide préexistants en ce domaine ; l'instrument européen de voisinage et de partenariat (*ENPI*) viendra le compléter, tandis qu'un nouvel outil appelé « coopération au développement et coopération économique » verra le jour. Pour ce qui relève de l'urgence, trois autres outils font leur apparition : l'assistance macro financière (*AMF*), l'aide humanitaire, et l'aide à la stabilité, ce dernier étant spécifiquement affecté au maintien de la paix et à la mise en sécurité nucléaire.

Concentration des ressources, cohérence entre les objectifs et partenariat avec tous les acteurs concernés - termes employés par la Commission - devraient être de nature à mieux répartir les tâches et à rendre les politiques plus percutantes. Dans cette optique, l'assignation d'un outil par domaine et l'instauration d'un suivi systématique semblent de bon augure.

3. L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Au terme de la tenue du Conseil de décembre 2005, il a été acté une poussée d'une cinquantaine milliard d'euros du budget de l'Union, poussée allant de pair avec la diminution *et* la suppression du « chèque britannique ». Sur les sept années à venir, ce sont 862 milliards d'euros qui seront débloqués, soit un montant de 1,045% du RNB de l'Union. L'entente à laquelle les membres du Conseil ont abouti se trouve en harmonie avec les objectifs que la France s'était impartie.

Aux yeux de beaucoup, les dispositions arrêtées offrent plus d'un avantage. *L'élan communautaire* reçoit une impulsion décisive, en ce sens que les initiatives de l'Union sont affermies. Ses orientations de fond - politique agricole et politique régionale - sont loin d'être délaissées, ce qui est tout à fait justifié quand on prend en compte la structure économique de nombreux pays nouvellement adhérents, mais consolidées à maints égards. Les stratégies qui conditionnent la vie de demain - recherche, éducation, connexion des réseaux, protection de l'environnement...- sont ouvertement favorisées :

par exemple, les fonds alloués à la recherche croissent d'un tiers tandis que des facilités à hauteur d'une dizaine de milliards sont concédées à la Banque européenne d'investissement. Puisse notre continent profiter de sa propre clairvoyance !

Tableau 1 Perspectives financières 2007-2013[1]

	Référence 2006 sur 7 ans	Accord du 17 décembre 2005
Rubrique 1 a : « Compétitivité pour la croissance et l'emploi »	54	72,1
Rubrique 1 b : « Cohésion »	263	307,5
- dont volet convergence	200	251,3
- dont volet compétitivité (objectif 2)	49	48,4
- dont volet coopération territoriale	14	7,5
Rubrique 2 :« Ressources naturelles »	387	371,2
- dont PAC-marché	306	293
- dont développement rural	74	69,25
Rubrique 3 : « Citoyenneté, liberté, sécurité, justice » (hors FSUE)	8	10,3
- dont Sous-rubrique 3 a : « JAI-Liberté, sécurité, justice »	4,3	6,6
- dont sous-rubrique 3 b : « Citoyenneté » (culture, médias, jeunesse, protection des consommateurs, santé, citoyenneté...)	3,6	3,7
Rubrique 4 : « UE partenaire mondial » (hors Fonds européen de développement)	52	50
Rubrique 5 : Administration	45	50
Total	809	862,36

Cette relance de la construction européenne se double d'un *réalisme rassurant*. D'un côté, la Grande-Bretagne paiera sa quote-part à l'élargissement, fait qui allégera les apports des autres membres - dont le nôtre tout particulièrement, plus de trois milliards

[1] Les chiffres publiés extraits des données actualisées au 29 avril 2006 sont susceptibles d'être modifiés, mais dans des proportions marginales.

d'euros ! - et, de l'autre, le rabais dont elle bénéficie s'amenuisera en tendance. De plus, d'autres pays ont obtenu des réductions sur le taux d'appel de la « ressource TVA » pour telle ou telle raison. *Plusieurs novations* très attendues trouvent enfin leur concrétisation. On ne peut que se réjouir, à cet égard, de l'institution d'un *fonds d'ajustement à la mondialisation* tant elle se justifie d'elle-même. Au surplus, on se félicitera de la création d'une *clause de rendez-vous,* d'ores et déjà fixée en 2008-2009, au terme de laquelle la Commission fera part de ses réflexions à propos du calibrage des recettes et des dépenses, sans exclusive ni tabou, réflexions qui devraient servir de base aux inflexions à long terme, c'est-à-dire après 2013.

Objectifs et moyens budgétaires de l'Union sont ainsi quantifiés ; désormais balisée et en sus de la rubrique des frais de fonctionnement, l'activité de l'Union est concentrée sur les quatre axes exposés plus haut - compétitivité et cohésion, développement durable, citoyenneté européenne et action extérieure - ainsi que l'illustre le tableau qui a été reproduit. La Commission, dès juin 2004, considérait la valeur ajoutée des propositions qu'elle effectuait à l'aune des trois critères : *l'efficacité*, voulant démontrer que seule l'Union était en mesure d'apporter des solutions, *l'efficience*, en portant attention au ratio coût/efficacité des interventions, et *la synergie*, insistant sur la contribution déterminante des décisions arrêtées.

Reste que si, jusqu'à présent, le montant des dépenses agricoles l'emportait sur celui des fonds structurels, l'inverse se produira pour la première fois à compter de 2007 puisque les sommes allouées à la cohésion coifferont celles octroyées au secteur primaire (36 contre 35%).

De fait, cette primauté exige des explications.

4. LA PRIMAUTE DES DEPENSES STRUCTURELLES

Nul ne conteste que la politique régionale suivie ces dernières années a porté ses fruits. Nombre de retards ont pu être comblés. Hélas ! , bien d'autres subsistent et se creusent suite aux adhésions récentes. Insuffisance de formation des personnels, innovations languissantes et déficiences matérielles les occasionnent. Il convient d'y remédier, aiguisement de la concurrence oblige.

Dorénavant, la politique de cohésion occupe une seule ligne budgétaire et sa dotation a été passablement renforcée. Il ne pouvait en aller autrement au su des études d'impact passées et au regard du contexte de l'élargissement socio-économique de l'Union.

Il est des évidences qu'il faut connaître et qu'une communication de la Commission datée de 2004 résume : *« Avec l'élargissement au 1° mai 2004, la population européenne augmente de 20%, la superficie d'un quart environ. Mais le PIB communautaire n'augmente que de 5%. Les disparités régionales vont doubler. La richesse par habitant dans une Union à 25 diminue d'environ 12,5%. La proportion de la population vivant dans les régions en retard de développement augmente, passant de 20 à 25%. Dans le même temps, les difficultés que connaissent les régions défavorisées*

de l'Union actuelle n'auront pas disparu. D'où la nécessité de continuer à les soutenir ».

Si on ajoute que la mondialisation induit des adaptations obligées et rapides au motif de l'essor des flux de toutes natures qu'elle provoque et si on garde en mémoire le vieillissement dramatique de la population européenne, on comprend la dimension des restructurations faites et à venir. La recomposition territoriale et sectorielle qui y participe au premier chef s'agence autour d'un petit nombre de thèmes-clés : l'innovation et l'économie de la connaissance, l'environnement et la prévention des risques, l'accessibilité et les services d'intérêt général (*SIG*).

A cette fin, trois axes communautaires ont été actés.

Le premier, dénommé *convergence*, s'évertuera à mettre à niveau les Etats et les régions les moins développés. Plus des trois quarts des ressources, soit 264 milliards d'euros, seront financés selon des règles d'attribution. Le FEDER abondera la modernisation des infrastructures de base, la diversification économique des territoires et la protection de l'environnement. Le FSE mobilisera des fonds en faveur de la stratégie européenne pour l'emploi (*SEE*). Les Fonds de cohésion serviront à financer les domaines suivants : innovation, adaptabilité aux changements, environnement, capital humain et physique, efficacité administrative.

Le deuxième objectif, *compétitivité régionale et emploi,* renforcera l'attractivité des régions, hors celles les moins favorisées, subventionnées par les fonds de l'objectif précédent. FEDER et FSE agiront pour revitaliser le tissu économique en mettant à disposition une enveloppe de 60 milliards d'euros dans une double perspective : montage de programmes régionaux placés sous la houlette du FEDER et conception de programmes nationaux soutenus par le FSE pour promouvoir l'apprentissage et l'emploi visionné sous des angles distincts (vieillissement, handicaps, minorités ethniques...).

Quant au troisième, attaché à la *coopération territoriale européenne* et financé par le seul FEDER pour un peu plus d'une dizaine de milliards d'euros, il solidifiera la coopération aux niveaux transfrontalier, transnational et interrégional. Recherche, société de l'information, prévention des risques et gestion de l'eau compteront parmi ses priorités.

Pour chacun de ces trois nouveaux objectifs, des cagnottes pour imprévu sont opportunément constituées. De plus, tant de la part des Etats bénéficiaires que de celle de la Commission européenne, leur pilotage fera l'objet d'un suivi à date convenue, suivi qui, une fois transmis au Conseil, permettra d'adopter des conclusions en fonction des orientations stratégiques préfixées. Tant la Banque européenne d'investissement (BEI) que le Fonds européen d'investissement (FEI) pourront être associés aux grands projets et aux divers partenariats « public/privé ». Au plan de la gestion financière, les versements répondant à des critères rigoureux interviendront en trois étapes : celle du préfinancement, celle du paiement intermédiaire et celle du solde qui, en tout état de cause, ne saurait dépasser la date du 30 juin 2016 ; des autorités *ad hoc* superviseront gestion et contrôle en se référant davantage au *principe de subsidiarité*, tandis que les

Etats ou la Commission jugeront de l'efficacité des activités en faisant appel à des évaluateurs indépendants. La règle dite *« règle n + 2 »* voulant que la consommation des crédits qui excède de deux années leur engagement soit automatiquement biffée est conservée. Enfin, aux Etats d'assurer la publicité et le contrôle des opérations en dessous d'un certain seuil, et à la Commission de procéder, le cas échéant, à des audits *in situ,* à la clôture de comptes, à la mise en place de mécanismes de correction financière et à accélérer les procédures de recouvrement des fonds et/ou des fraudes. L'ensemble de tout ce dispositif se comprend en raison des sommes engagées, mais surtout parce que l'élargissement de l'Union fait que la proportion de la population ayant un PIB inférieur à 75% de la moyenne communautaire croît. On saisit que, dans ces conditions, la Commission maintienne le *principe d'additionnalité* qui, rappelons-le, interdit à l'Union d'être le seul contributeur.

En sorte qu'une fois approuvées par les institutions compétentes, ces orientations 2007-2013 consolideront la dimension stratégique de la politique de cohésion et vivifieront, sur le terrain, les ententes auxquelles seront parvenus la Commission, les Etats membres, le Parlement européen et les régions.

5. ZONES D'OMBRE

L'élargissement de l'Europe a opéré lentement, les compromis se succédant les uns aux autres. Pouvait-il en aller autrement ? Assurément non, car le plus petit dénominateur commun en est la pierre angulaire. C'est à son aune que s'allègent les lourdeurs, s'évacuent les blocages, s'estompent les rancoeurs. Il demeure que le concept de « capacité d'absorption de l'Union » avancé par la France ne peut être occulté, n'en déplaise à tel ou tel.

La question institutionnelle se pose parce que la gestion d'une Europe élargie n'est pas pensable hors d'*un cadre constitutionnel révisé*. Or, ce cadre fonde la stabilité politique, gage de paix et d'entente, et fixe un périmètre, symbole vivant d'unité économique et de cohésion sociale. Le fait que l'Ukraine, la Biélorussie et même la Russie lorgnent l'espace européen et envient la qualité de vie de ses occupants affermit cette conviction et incite à circonscrire des politiques de voisinage. L'institution, souvent non reconnue, de micro Etats - Transnistrie, Abkhasie, Ossétie du Sud, Haut-Karabakh - à ses marches, proches ou lointaines, qui fait s'entrechoquer droit des minorités et souveraineté étatique brouille davantage la donne.

La psychologie des gens constitue un autre thème transversal. L'idée européenne, fût-elle exprimée en termes relatifs, a tendance à régresser. Les citoyens de notre continent doutent de plus en plus de la positivité de sa balance avantages/coûts et ce d'autant que la fiscalité, ciment de la construction, relève de l'unanimité et que, ici et là, le conservatisme fiscal fidélise de plus en plus d'adeptes. Sans compter que plusieurs participants font valoir leur lassitude à n'être plus que des contributeurs nets.

L'appartenance religieuse, souvent connexe au problème des minorités, les disparités de développement, l'insuffisance de formation de capital, la béance des inégalités, la minceur des couvertures sociales, la fragilité et l'omerta des sources de financement,

l'obésité du secteur public, les protubérances agraires, les retards éducatifs, les décalages de gouvernance, sans compter les aléas de l'histoire…ainsi s'égrène la litanie incomplète des défis à résoudre, qui décourage les uns et galvanise les autres.

Forgés par la France et par la Grande-Bretagne, les concepts récents de *patriotisme économique* et de *nationalisme monétaire* ont freiné les élans. Les générations nées après 1970, à l'inverse des précédentes, craignent plus les fragilités économiques que les risques militaires : en d'autres termes, dans l'échelle des espérances, l'emploi s'est substitué à la paix. Le couple franco-allemand, naguère moteur de l'Union, connaît un essoufflement certain. Enfin, le fait que dans le vocable courant le terme *d'Etat nation* soit préféré à celui *d'Etat membre* en dit long sur l'inachèvement du processus d'intégration.

Mais, à la fin, tous ces obstacles que l'Europe a déjà rencontrés en d'autres temps, sous d'autres formes, avec d'autres magnitudes, ne sont-ils pas liés au projet fantastique dont elle est porteuse ? De deux choses l'une, en effet : soit on esquisse de nouveaux confins pour prouver au monde ce qu'il sait, savoir la vigueur de notre potentiel productif et la densité de nos échanges ; soit on délimite un espace pour construire un idéal de paix, d'intégration et d'appartenance. En ce cas, il convient d'aérer plus d'un régime politique, de rendre les économies efficientes et compatibles avec le contexte mondial, d'imaginer une contiguïté géographique s'adossant à un passé et déroulant une fresque en devenir, de préserver dans le creuset d'un destin collectif nos identités culturelles, cultuelles et nationales.

Pas toujours à tort, les habitants d'en deçà et d'au-delà de l'Hexagone jugent l'Union complexe et incertaine, en un mot lointaine. D'un côté, ils admettent qu'elle est leur unique planche de salut tandis que, d'un autre, ils s'évertuent à en entraver l'évolution sitôt que l'occasion leur en est fournie ; les résultats français et hollandais obtenus aux referenda de 2005 portant sur le projet de Constitution l'attestent. Nombre d'entre eux sollicitent subsides et protections de sa part et, en parallèle, la vilipendent à la moindre tourmente et quand elle légifère. Ce paradoxe va s'exacerbant parce que les territoires à nos marches apparaissent comme des terres d'élection des délocalisations, donc fautrices de chômage. De plus, la mise au point d'indicateurs de convergence par des eurocrates honnis parce que distants suscite des réflexes réprobateurs, voire des rejets abscons. Sans mentionner les mécanismes régissant l'euro, qui échappent au plus grand nombre, et l'entrée dans une phase de moins-disant social qui, a fortiori, effraie.

Oui, les temps sont moroses sur le Vieux continent, oui, la construction européenne y semble en panne, oui, ses performances sont controversables. Cependant, vu que l'abandon préfigure le déclin, il est capital de fustiger ce climat de scepticisme.

Tel est le choix de l'espérance ; tel est le nôtre.

6. LE CHOIX DE L'ESPERANCE

Autant élargissement et dilution se contredisent, autant élargissement et partenariat se conjuguent. Il n'est plus question de repousser nos frontières pour se réjouir, à l'instar

d'une Catherine II qui prétendait que l'unique façon de défendre les frontières était de les étendre, ce qu'elle fit en grignotant l'Empire ottoman et en disloquant la Pologne. Bien au contraire, l'heure est à la proclamation de ce que notre périmètre confine à la confluence de valeurs éthiques, culturelles et religieuses.

Sans dénier les ratages du processus d'intégration économique et monétaire, il convient de méditer les leçons du passé. *Oui ou non*, après tant de déchirements millénaires, l'Europe n'est-elle pas devenue un havre de paix pour les pays qui en sont membres ? *Oui ou non*, sa construction n'a-t-elle pas mis à l'abri ses résidents de bien des vicissitudes mondiales ? *Oui ou non*, sa prospérité tendancielle n'a-t-elle pas hissé niveau et qualité de vie grâce à la vitalité de sa production et au dynamisme de ses échanges ? *Oui ou non*, son édification n'a-t-elle pas conduit à un haut degré de protection sociale, certes perfectible, mais en tout cas envié dans le monde entier, y compris dans des pays riches ? *Oui ou non*, dans un environnement monétaire en proie à de violentes bourrasques et dérivant sans aucune discipline, n'a-t-elle pas garanti une stabilité qui, on le soulignera, protège en tout premier lieu le pouvoir d'achat des titulaires de revenus modestes ? *Oui ou non*, l'abolition des frontières, les découvertes communes, les échanges culturels, les débats scientifiques, les rassemblements de jeunes, les comités de jumelage... n'ont-ils pas formé les pierres fondatrices de l'*Europe des gens,* celle qui importe et dont le nombre frise le demi milliard ?

Force est d'admettre que le *modèle d'économie sociale de marché* de l'Europe demande à être peaufiné, sans doute. Parmi la trentaine proposée, les six projets retenus par l'Agence d'innovation industrielle en avril 2006 engendreront une catalyse de longue période. Tant mieux. Mais la relance de la politique sociale presse. On ne peut continuer de l'ignorer : il y va de la vie quotidienne des personnes. L'Europe n'est pas qu'un centre de production et d'échanges, elle est d'abord un espace de vie où se lovent les solidarités entre les gens.

A cette croisée de chemins, le sempiternel débat entre *euro béats* et *euro détracteurs* n'a plus lieu d'être, pas plus d'ailleurs que celui entre partisans d'une *Europe bleue* et ceux d'une *Europe rose*. Ils appartiennent au passé. Des traités lient en effet la France à l'Union, mais c'est son peuple qui, directement ou au travers de ses élus, sculpte son futur à chaque ratification. C'est pourquoi un gradualisme empreint de liberté, respectueux des diversités et soucieux de défendre les intérêts de notre Communauté doit prévaloir. Entre les Etats-Unis d'Europe et l'Europe désunie, il y a place pour une fédération d'Etats nations.

L'Europe reste notre chance : elle est porteuse d'une espérance dans un monde terne, veule, passablement inquiétant. Vecteur de paix et de prospérité, garante par ses racines de valeurs civilisatrices, ouverte au monde depuis le fond des âges, préoccupée de défendre l'emploi et la cohésion sociale, elle apparaît comme le reflet d'une diversité culturelle et le gage d'un devenir collectif. Elle ne peut, ni ne doit, s'abstraire de la scène internationale en affichant de l'ambition dans ses résolutions et de la générosité envers les humbles, d'ici et d'ailleurs, qui sont, eux aussi, des gens.

L'Europe, une fois encore, a rendez-vous avec l'Histoire. Et si cette dernière se façonne, jamais elle ne se réécrit. C'est pourquoi il n'est que temps de porter sur les

fonds baptismaux le seul projet politique qui vaille : le combat pour l'élévation de l'homme dans un contexte pacifié et solidaire. Alors, et alors seulement, les peuples auront claire conscience de forger une identité européenne, en vérité la leur.